

**Docteur Dominique BOULONGNE**  
**Président d'AUTONOMIC**  
**Président d'HANDITEC**

Le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés et celui des travailleurs vieillissants est un problème d'actualité.

L'insertion professionnelle des personnes handicapées a progressé dans les dernières années grâce à la loi de 1987, à l'AGEFIPH (Association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) et à l'action des nombreuses structures qui se sont mises en place récemment.

Dans le difficile contexte actuel du marché de l'emploi, agir vite et essayer de maintenir la personne dans son emploi devient une priorité.

Qu'est-ce que le maintien dans l'emploi ?

Le maintien dans l'emploi ne pourrait être que le maintien dans l'entreprise, c'est-à-dire, maintenir le travailleur dans son entreprise soit à son poste antérieur (avec ou sans adaptation de poste) si cela est possible. C'est aussi la recherche d'un nouveau poste dans la même entreprise (avec ou sans formation professionnelle).

En effet, même si c'est un problème souvent différent, le maintien dans l'emploi peut aller jusqu'au maintien d'une personne handicapée dans une "dynamique professionnelle" même s'il y a recherche d'un nouvel emploi dans une nouvelle entreprise.

Tous les professionnels réunis à l'occasion de ce colloque connaissent bien les difficultés supplémentaires rencontrées si en plus du handicap physique, sensoriel ou mental s'ajoutent les problèmes familiaux, sociaux, financiers qui apparaissent après une période prolongée d'arrêt de travail.

Nous avons pensé qu'il était intéressant de regrouper au cours de cette journée de colloque des représentants des différents professionnels concernés.

Nous avons réuni avec l'aide de l'AGEFIPH et en particulier celle de Madame Andrée LEGUEN et de Monsieur Pierre BLANC un certain nombre d'intervenants qui vont réaliser pour vous un large tableau des différentes structures et personnes concernées par le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Nous avons d'abord souhaité avoir l'avis des premiers intéressés, les utilisateurs. Ils soulignent en particulier le problème lié à la différence de statut entre la personne qui est inapte ou qui devient inapte à son poste de travail et celle qui est officiellement reconnue travailleur handicapé. Ils rappelleront en particulier les conséquences financières qui en découlent.

Ensuite plusieurs intervenants souligneront l'intérêt de la prise en charge précoce dès la période de rééducation fonctionnelle. Différents types d'organisations se sont mis en place avec un objectif : agir précocement.

Ensuite plusieurs expériences novatrices réalisées dans toute la France par des Organismes d'Insertion Professionnelle (OIP) vous seront présentées par des EPSR (Équipes de Préparation et de Suite de Reclassement professionnel) et par OHÉ Prométhée.

Il est intéressant de voir que dans plusieurs départements français des structures ou le plus souvent des réseaux de personnes et de structures se sont mis en place pour assurer une réponse la plus rapide possible.

Après un rappel de la mesure "Maintien dans l'emploi" de l'AGEFIPH, la parole sera donnée aux médecins du travail et aux entreprises.

Plusieurs actions ont été développées avec une collaboration entre les services de médecine du travail et les entreprises.

Le GIRPEH (Groupement Interprofessionnel Régional pour la Promotion de l'Emploi des Personnes Handicapées) confirmera que le maintien dans l'emploi est une démarche partenariale qui doit s'adapter à la personne et à l'entreprise.

Les Unions Patronales, les Syndicats Professionnels ont un rôle important à jouer comme le médecin du travail et l'Ergonome.

Le maintien dans l'emploi est une affaire d'équipe pluridisciplinaire où le travailleur handicapé lui-même est au centre, et doit être le moteur de sa propre (ré)insertion.

Monsieur Lelièvre de la Délégation à l'emploi conclura cette journée.